



COMMUNE DE PRANGINS
MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS No 72/05
AU CONSEIL COMMUNAL

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE FR. 1 10'000.00
EN VUE DE LA CRÉATION DE WC PUBLICS
SUPPLÉMENTAIRES DANS LE BÂTIMENT SIS AU LIEU-DIT
"LES ABÉRIAUX"

MUNICIPAL RESPONSABLE :
MONSIEUR ANDRÉ FISCHER

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. HISTORIQUE

La demande de crédit pour l'agrandissement et la restructuration du bâtiment avec vestiaires et buvette, au lieu-dit "Les Abériaux", a été accordée par le préavis No 39/03. La Municipalité avait tenu compte des remarques et interventions faites en séance du Conseil communal lors de la demande du crédit d'étude d'un premier projet. Avant ces transformations, il existait un Wc-dames, un WC-hommes, une douche et un WC pour personnes handicapées. De ce fait, la Municipalité avait demandé à l'architecte de prévoir le minimum de travaux tout en respectant le but souhaité.

Pour respecter ce principe, il avait été convenu avec l'exploitant de la buvette que les WC situés au rez-de-chaussée seraient les WC publics et du restaurant. Toutefois, très vite, une divergence de point de vue entre la volonté du public et celle de l'exploitant est apparue. Nous avons donc décidé de faire une séparation claire entre les toilettes du restaurant et celles destinées au public.

Il en est résulté une diminution des locaux disponibles en tous temps pour le public. Actuellement, un seul WC, celui destiné initialement aux handicapés, est disponible. Pour répondre aux vœux des utilisateurs du site, la création de WC supplémentaires a été étudiée.

2. DEMANDE DE LOCAUX A USAGE PRIVE

A la même époque, la Municipalité a reçu la demande d'une école de navigation désirant disposer d'un local servant de bureau. Une autre requête, émanant de deux chantiers navals, pour des locaux techniques, nous est parvenue un peu plus tard. Ces deux demandes ont été intégrées dans la réflexion portant sur le choix des variantes.

3. CHOIX DES OPTIONS

Deux options ont été étudiées, à savoir la création d'une nouvelle entité vers la STEP ou l'agrandissement du bâtiment actuel. Pour des coûts relativement proches, la solution de l'agrandissement a été préférée. L'entretien est facilité et tous les locaux publics sont regroupés sur un seul site.

Les locaux destinés à l'école de navigation, ainsi que ceux à usages d'entreprises navales, seront regroupés vers la STEP. Ces constructions feront l'objet d'un préavis séparé. Le coût de cet ouvrage sera couvert par la location des locaux.

4. CONCEPTION

Ainsi le projet propose :

- de créer une douche supplémentaire, la création de 2 WC et d'un petit local pour le matériel d'entretien.
- de reprendre, pour les murs extérieurs, un mur de parement en briques rouges, semblable aux murs actuels.

En conclusion, ce projet offre une configuration esthétique et fonctionnelle en s'intégrant au bâtiment existant.

5. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Travaux préparatoires :	Dépose des pavés, démolition partielle du mur de parement, chape et étanchéité sur le sous-sol.
Travaux de fondation :	Excavation des terres, pose des canalisations et remblayage.
Maçonnerie :	Mur de parement en briques rouges. Mur de séparation en plaques ALBA.
Toiture :	Dalle en béton armé, coulée sur isolation thermique. Etanchéité sur dalle.
Menuiserie :	Fenêtres en bois, à peindre, dito existante. Portes intérieures à peindre. Porte d'entrée existante montée sur un nouveau cadre.
Electricité :	Installation liée au tableau existant. Lustrerie commandée par détecteurs de mouvement.
Chauffage :	Chauffage au sol, basse température, lié à la centrale existante.
Sanitaire :	Eau chaude sur centrale existante. Appareils standards, couleur blanche. Robinetterie sans mélangeur, avec arrêt automatique.
Plâtre et finitions :	Au sol, carrelages type grès antidérapant et sur les murs, faïences blanches. Plafond et murs du corridor

en plâtre. Peinture émail sur plafond, murs et menuiseries.

6. COÛTS

Prix TTC selon soumissions rentrées

RECAPITULATIF GENERAL

Maçonnerie	Fr.	29'350.00
Menuiserie	Fr.	9'000.00
Electricité	Fr.	5'130.10
Chauffage	Fr.	2'840.00
Sanitaire	Fr.	19'895.00
Plâtrerie, peinture	Fr.	9'234.00
Pose carrelage	Fr.	5'200.00
Carrelage	Fr.	2'100.90
Imprévu 7.85 %	Fr.	6'250.00
Honoraires d'architectes 15 %	Fr.	13'350.00
Honoraires d'ingénieur civil	Fr.	3'650.00
TOTAL CONSTRUCTION TTC	Fr.	106'000.00
Taxes et frais de permis de construction	Fr.	4'000.00
TOTAL GENERAL	Fr.	110'000.00

7. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 72/05 concernant la demande d'un crédit de **Fr. 110'000.00** en vue de la création de WC publics supplémentaires dans le bâtiment sis au lieu-dit "Les Abériaux",

vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

oui les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

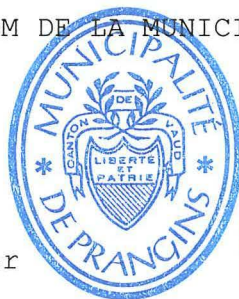
1. d'adopter le préavis municipal No 72/05 concernant la demande d'un crédit de **Fr. 110'000.00** en vue de la création de WC publics supplémentaires dans le bâtiment sis au lieu-dit "Les Abériaux",
2. d'accorder un crédit de **Fr. 110'000.00**, pour la réalisation des travaux en question,
3. de financer cette opération conformément aux dispositions de l'art. 17, lettre h), du Règlement du Conseil communal, et de porter au budget de fonctionnement les frais y relatifs. Les coûts seront imputés pour 1/3 aux comptes du port et pour 2/3 aux comptes y relatifs de la Commune,
4. de porter au budget de fonctionnement, durant 30 ans, la somme de **Fr. 1'225.00**, respectivement **Fr. 2'445.00** par année, au titre d'amortissement de l'ouvrage.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 8 novembre 2005, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

H.-R. Kappeler



Le Secrétaire

A. Zähringer

Annexes: 2 plans